

Questionnaire d'auto évaluation - prise en compte de l'environnement

Le contexte réglementaire*

Le lieu d'implantation du projet est-il soumis à une réglementation (PPRI, Natura 2000, arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, site ou monument classé ou inscrit, ...) **ou une procédure particulière** (étude d'impact, enquête d'utilité publique, autorisation au titre de la loi sur l'eau, autorisation défrichement, incidence Natura 2000,...) ?

L'intégration paysagère, architecturale et environnementale*

Le projet a-t-il fait l'objet d'un accompagnement par le CAUE ?

OUI NON

Le projet a-t-il fait l'objet d'une étude paysagère permettant d'appréhender l'intégration des constructions dans leur environnement ? OUI NON *Si oui, joindre l'étude à la demande de subvention*

Quelles sont les dispositions prises en matière d'intégration paysagère des équipements ? (Choix architecturaux : forme de construction, couleur des murs, toiture... ; traitement paysager des bâtiments, des locaux annexes – parking, local à déchet, garage... - ; traitement paysager de l'entrée et des limites extérieures...)*

Comment l'utilisation de l'espace est-elle appréhendée dans le cadre du projet ? (prise en compte des documents d'urbanisme – POS, PLU, ... ; maîtrise de l'étalement urbain ; maintien d'espaces verts ; artificialisation limitée des sols...)*

La prise en compte du volet énergétique

Le projet a-t-il fait l'objet d'un accompagnement par un organisme spécialisé (Espace Info Energie, ADEME, Conseiller en Energie Partagé,...) ? A t'il été précédé d'une étude énergétique ? (audit énergétique, étude de faisabilité en énergie renouvelable, étude en approvisionnement en énergie, étude sur la qualité environnementale du bâtiment ou approche bioclimatique...)

La prise en compte de la qualité environnementale des matériaux

Les procédés et les matériaux de construction intègrent-ils les problématiques environnementales ? (Recours à des matériaux éco-labellisés – matériaux, peintures, revêtements, mobilier...- ou des entreprises éco-certifiées ; caractère recyclable des matériaux ; emploi de matériaux naturels : bois, chanvre... ; recours à des savoir-faire et/ou des artisans locaux, ...)

* Question sans objet si les travaux n'ont pas d'impact sur les espaces extérieurs

La prise en compte de la qualité environnementale des systèmes

L'établissement recourt-il déjà à une ou plusieurs énergie(s) renouvelable(s) pour la production d'électricité, de chauffage, d'eau chaude sanitaire ? Le projet prévoit-il des dispositions nouvelles en matière d'énergie renouvelable ?

La gestion de l'éclairage fait-elle l'objet de mesures particulières ? (DéTECTEURS de présence, utilisation d'ampoules basse consommation ou de LED, modulation du niveau d'éclairage selon la luminosité naturelle...)

Les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul...) font-elle l'objet d'une régulation et d'un suivi particulier ?

La gestion de l'eau

Le projet intègre-t-il des dispositions particulières en matière de gestion de l'eau ? (systèmes de réduction d'eau sur les douches et robinets, systèmes de chasses d'eau à double commande, récupération de l'eau pluie, toilettes sèches, procédé d'assainissement particulier ...)

La gestion des déchets

Quelles sont les actions mises en œuvre en matière de gestion des déchets ? (limitation des emballages, tri sélectif des déchets, pratique du compostage des déchets organiques, élimination des déchets dangereux et encombrants en déchetterie...)

L'organisation des transports

Des actions sont-elles menées pour limiter l'usage des véhicules individuels (mise à disposition d'un garage à vélo ou d'un parc de vélo ; information sur les transports en commun : horaires, dessertes ; mises en place de navettes vers et depuis les gares ferroviaires...)

La sensibilisation du personnel et des clientèles aux questions environnementales

Quelles sont les dispositions prises en matière de sensibilisation du personnel aux questions environnementales ? (instructions pour le personnel, consignes de tri, incitation à économiser l'eau et l'énergie, mise à disposition de documentation, incitation à la circulation douce...)

Quelles sont les dispositions prises en matière de sensibilisation des clientèles aux questions environnementales ? (incitation des clients à ne pas faire laver systématiquement leur linge, consignes de tri, incitation à économiser l'eau et l'énergie, mise à disposition de documentation, incitation à la circulation douce...)

Les achats éco-responsables

L'établissement dispose-t'il d'une politique d'achat éco-responsable ? (utilisation de produits alimentaires locaux, de saison ou issus de l'agriculture biologique ; recours à des produits d'entretien, peintures, vernis, désodorisants et autres fournitures porteurs d'un label ou d'une certification écologique ; utilisation de papier recyclé et de vaisselle non jetable ; achat de mobilier en bois certifié PEFC ou FSC et d'appareils électroménagers économes en énergie ; évitement des produits chimiques toxiques ou polluants : désherbants, insecticides...)

Label(s), certification(s)

L'établissement dispose-t'il (ou envisage t'il l'obtention) d'un label ou d'une certification environnemental ?

Label(s) :

Eco-label européen

La Clef verte

Green Globe

Autres informations

Date

Visa du maître d'œuvre (si possible)

Date

Visa du porteur de projet

POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS AIDER À APPROFONDIR VOS REFLEXIONS EN MATIERE, D'ARCHITECTURE, DE BATIMENT, D'ENERGIE, DE PAYSAGE OU D'ENVIRONNEMENT

L'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté soutiennent et accompagnent historiquement certains des réseaux d'ingénierie publique qui peuvent vous apporter des conseils et un accompagnement dans le cadre de la définition et la réalisation de vos projets. Ces interlocuteurs peuvent être sollicités selon la nature du porteur de projet :

	Particuliers	Entreprises	Communes ou Intercommunalités
Conseiller info Énergie (EIE)	x		
Conseiller Transition Énergétique des Entreprises (TEE)		x	
Conseiller en énergie partagé (CEP)			x
Conseiller énergies renouvelables		x	x
Conseiller en architecture et paysage (CAUE)	x	x	x
Chargé d'opération bâtiment			x

CONSEILLER INFO ENERGIE (ESPACES INFO ENERGIE) pour les particuliers et le grand public

Les conseillers Info Énergie sont basés dans les Espaces Info Énergie (EIE) et proposent aux particuliers des conseils et des solutions pour mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques...) et avoir recours aux énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, bois...).

Leurs conseils peuvent prendre différentes formes : des actions d'information et de sensibilisation (ex : visite de projets exemplaires) ou des conseils par téléphone ou sur rendez-vous (ex : permanence-conseil dans une communauté de communes). Le conseil porte à la fois sur les travaux à entreprendre et les financements mobilisables. Les conseillers Info Énergie ne réalisent pas de conseils à domicile ni de suivi de chantier qui relèvent de prestations de bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises.

- **Trouver l'Espace info Energie le plus proche :** [Consulter le site internet infoenergie-bfc.org](http://infoenergie-bfc.org)

CONSEILLER TRANSITION ENERGETIQUE POUR LES ENTREPRISES pour les entreprises

Les conseillers (ères) en Transition Énergétique et Écologique (TEE) des chambres consulaires et de l'Agence Économique Régionale accompagnent les entreprises touristiques (hôtels, restaurants...) de Bourgogne-Franche-Comté.

+ La mission EnR&R de l'AER vous accompagne dans le développement de votre projet, en particulier dans le dimensionnement et le financement des équipements liés aux énergies renouvelables pour votre hôtel ou restaurant.

+ Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat proposent la « Visite énergie dans l'artisanat », un accompagnement personnalisé et gratuit aux artisans (restaurants) pour les aider à trouver des pistes d'économies dans leur entreprise et optimiser leur consommations énergétiques.

+ Les CCI accompagnent les hôteliers à travers l'« Affichage environnemental des hébergements touristiques » dans la réalisation d'une étiquette environnementale permettant de valoriser leur engagement dans une démarche de réduction de leurs impacts sur l'environnement. Elles peuvent également réaliser la « Visite énergie » pour faire le point sur la situation énergétique de l'hôtel et apporter les premières préconisations pour des économies d'énergie rapides.

En savoir plus sur l'offre de service : <https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/catalogue-offre-services-entreprises-rt2e.pdf>

- **Trouver votre interlocuteur du réseau RT2E :** [Consulter le site internet de l'ADEME https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/trombinoscope-reseau-t2e.pdf](https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/sites/default/files/trombinoscope-reseau-t2e.pdf)

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (CEP) pour les communes et intercommunalités

Le champ d'actions du Conseiller en énergie partagé porte sur le **patrimoine bâti des collectivités locales** pour :

- Sensibiliser et former les élus locaux aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine,
- Réaliser un inventaire du patrimoine bâti des collectivités,
- Réaliser un bilan énergétique sur les 3 dernières années,

- Suivre annuellement les consommations énergétiques et les factures,
 - Élaborer un programme pluriannuel d'actions : hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques de la collectivité,
 - Accompagner la mise en œuvre du programme pour lequel il convient de distinguer 2 types d'actions :
 - « petits travaux » portant uniquement sur des aspects énergétiques : le CEP accompagne globalement la collectivité, de la définition des besoins jusqu'à la réception des travaux (ex : isolation des combles ou simples changements des fenêtres).
 - rénovations lourdes ou globales d'un bâtiment : le CEP ne peut pas assurer la conduite d'opération car les enjeux du projet ne sont pas qu'énergétiques. Il pourra toutefois conseiller la collectivité sur le volet énergétique du projet.
- **Trouver le Conseiller en Énergie Partagé le plus proche :** [consulter le site internet](#) de l'ADEME

CONSEILLER EN ENERGIES RENOUVELABLES pour les entreprises, communes et intercommunalités

Le conseiller en énergies renouvelables accompagne l'émergence et le développement de projets locaux d'énergies renouvelables. Il dispose des compétences techniques, économiques et juridiques nécessaires pour accompagner les projets de chaufferies bois, de réseau de chaleur, de photovoltaïque et de micro hydraulique.

Ses missions : accompagner les porteurs de projet tout au long du projet :

- réalisation d'étude d'opportunité (ex : potentiel de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur),
- suivi des études de faisabilité,
- suivi des missions de maîtrise d'œuvre,
- appui à la rédaction et à la passation de marchés publics. (études diverses, construction, approvisionnement énergétique...)
- appui dans le suivi du fonctionnement de l'installation

➤ **Trouver le Conseiller Énergies Renouvelables le plus proche :**

Côte d'Or :	SICECO	Saône et Loire :	aucun conseiller actuellement
Doubs :	AJENA	Yonne :	aucun conseiller actuellement
Jura :	SIDEK	Territoire de Belfort :	GAIA
Nièvre :	ALE de la Nièvre	Morvan :	Parc naturel régional du Morvan
Haute Saône :	ADERA		

CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) pour les particuliers, entreprises, communes, et intercommunalités

L'architecte conseil ou le chargé d'étude bâtiment en CAUE conseille, forme et informe/sensibilise, il fournit des informations, orientations et conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Son intervention est gratuite.

Il peut accompagner le maître d'ouvrage public en phases amont du projet jusqu'au choix de la maîtrise d'œuvre :

- Etude de faisabilité et d'opportunité (ou préprogramme)
- Définition du programme et rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre et autres missions du type bureau de contrôle et coordinateur SPS
- Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre

Les CAUE n'intervient pas en matière de maîtrise d'œuvre ni en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la collectivité.

➤ **Trouver le CAUE le plus proche :** [Consulter le site internet](#) FNCAUE.com

AGENCES TECHNIQUES ET CHARGES D'OPERATION BATIMENT pour les communes et intercommunalités

Le chargé d'opération supervise la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment public à chaque étape des projets pour le compte du maître d'ouvrage. Quelques collectivités (les plus grosses) disposent de leurs propres conducteurs d'opérations, pour d'autre c'est le Directeur des Services Techniques (DST) qui assure ce rôle. Dans la grande majorité des cas, elles ne disposent pas en interne de ce type de compétence. Ainsi les Conseil Départementaux ou syndicats départementaux d'énergies peuvent assurer ces missions proches de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Les missions proposées :

- Etude de faisabilité et d'opportunité (ou préprogramme)
- Définition du programme et rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre

- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre et autres missions du type bureau de contrôle et coordinateur SPS
- Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre
- Assistances au suivi des études de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation des marchés de travaux
- Assistance au suivi de chantier et à la réception des travaux

Suivant les territoires, certaines structures proposent un accompagnement complet alors que d'autres interviennent en phases amont de programmation ou de conception des projets.

➤ **Trouver l'accompagnement le plus proche :**

Côte d'Or : [la MiCA](#)
Doubs : [Conseil Départemental du Doubs](#)
Jura : [SIDECE](#)
Nièvre : [SIEEEN](#)

Haute Saône : [INGENIERIE70](#)
Saône et Loire : [l'ATD71](#)
Yonne : [l'ATD89](#)
Territoire de Belfort : aucun service recensé